

AFFAIRE No 31 - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

\* 3 CLASSES MATERNELLES A LA PROVIDENCE

\* 10 CLASSES PRIMAIRES ET 6 CLASSES MATERNELLES A MOUFIA

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de réaliser des constructions scolaires à la Providence et à Moufia, la Municipalité a lancé un appel de candidatures à des concepteurs.

Les Cabinets d'Architectes

\* BOCQUEE pour la Providence,

\* GOETZ - MARAIS - FIANU et FIEBELMAN pour Moufia

ont été retenus pour participer au concours sur APS permettant de désigner le lauréat chargé de la réalisation de l'opération.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, pour chacune de ces opérations :

- d'approuver le programme ;
- de m'autoriser à passer un marché d'ingénierie avec le concepteur lauréat ;
- de m'autoriser à solliciter des subventions ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux et, en cas d'appel d'offres infructueux, à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

-----  
Le secrétaire donne lecture des avis des Commissions.

La Commission E.C.T.L. est favorable. A cette occasion, la Commission souhaite proposer un nouveau type de restaurant d'enfants. Une concertation aura lieu avec les architectes.

La Commission des Travaux Publics est favorable.

La Commission des Finances est favorable sur le principe de la proposition de la Commission E.C.T.L., à condition toutefois que les coûts d'investissement et de fonctionnement ne soient pas excessifs.  
-----

Décision du Conseil Municipal

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION  
LE 27 JUIN 1985  
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 du 2 Mars 1982 RELATIVE  
AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTE-  
MENTS ET DES RÉGIONS.

LE MAIRE : La construction de ces classes est rendue nécessaire par la création de logements nouveaux dans le quartier. Ces secteurs sont déjà pourvus en constructions scolaires, mais il a fallu quand même en rajouter à la Providence ainsi qu'à Moufia.

M. MAHE J. D. : On avait également parlé de classes maternelles au niveau de l'immeuble TAKAMAKA à Camélias. Alors, est-ce que les trois classes prévues à la Providence s'ajoutent à celles de Camélias ou est-ce que cela a été déplacé ? Est-ce que les trois classes de TAKAMAKA à Camélias seront également construites ou est-ce qu'elles sont transférées à cet autre endroit, à la Providence ?

LE MAIRE : Le projet de TAKAMAKA n'a aucun rapport avec celui de la Providence.

M. FOURNEL : Effectivement, il avait été prévu trois classes maternelles à TAKAMAKA. Après réflexion, en considérant les enfants du quartier, et essentiellement d'ailleurs ceux qui vont habiter la future Z.A.C. de la Providence, on a réussi à libérer un terrain assez petit. Il a paru préférable à la Commission E.C.T.L. de mettre l'école au coeur du quartier, plutôt qu'à TAKAMAKA. Ceci étant, le terrain de TAKAMAKA est toujours disponible, et on pourra programmer ultérieurement une école sur ce terrain.

M. MAHE : Bien. Ma question n'était donc pas inutile. Lorsqu'à l'époque, j'avais demandé que ce terrain soit aménagé en aire de jeux pour les jeunes du quartier -et c'est un besoin, à mon avis-, on m'avait répondu que c'était réservé pour un projet d'école maternelle. Maintenant, si ce dernier est abandonné, je pense qu'il faut remettre en route celui d'un aménagement sommaire de cet espace pour les gamins.

M. BOYER E. : Il est possible de faire un tel aménagement. Mais, on ne peut pas affirmer que le projet soit totalement abandonné. Nous sommes en train de faire une étude, en particulier sur l'ancienne école primaire qui, comme vous le savez, a été transformée en école maternelle pour lui redonner peut-être sa vocation première. Nous aurons probablement encore besoin de la construction d'une autre école maternelle dans le secteur. Cela, parce que les enfants qui habitent les logements nouvellement construits ne pourront pas être reçus en totalité dans le secteur et dans l'immédiat. Alors, dans un premier temps, nous allons les envoyer sur Camélias et, si cela ne pose pas trop de problèmes, à Ruisseau des Noirs. Pour le nouveau lotissement, il n'y aura peut-être pas besoin de nouvelles constructions, parce qu'au centre-ville, et particulièrement dans les secteurs de la Source et des Camélias, nous avons de nombreuses classes disponibles, mais cela fait quand même une certaine distance. Nous sommes en train d'étudier cela, de voir sur le terrain. Nous ferons, par la suite, un certain nombre de propositions pour le secteur.

M. MAHE : Je pense que si cette réalisation est un peu différée dans le temps, il est nécessaire, à mon avis, d'aménager sommairement le secteur.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.